

Commune de TREFFENDEL
PLU - ZONE SUD

Réalisation : Pays de Brocéliande - Service SIG - 2014
Edité le 28/05/2014

Echelle : 1 / 5000

Date d'approbation : 09/04/2004
Date de révision: 07/07/2006 - 07/07/2006
Dates de modification : 07/07/2006 - 16/03/2007 - 06/11/2009 - 06/06/2014
Date de mise à jour : 16/11/2013

★

Batiments protégés au titre de l'article L123-1,7°

○

Espace boisé classé à conserver ou à créer

.....

Chemin piédestre

.....

Haies à conserver

●●●

Périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU)

▨

Sites archéologiques

Voie bruyante de catégorie 2

■

Cours d'eau

▨

Emplacement réservé

▨

Espace boisé classé à conserver ou à créer

▨

Hauteur maximale de construction

▨

Marge de recul par rapport aux voies existantes ou projetées

▨

Périmètre protégé au titre de l'article L123-1,7°

▨

Z.N.I.E.F.F

▨

Zone Inondable

▨

Zone de protection de 100 m autour des bassins de lagunages

▨

Zones humides

■

UC - Zone centrale

■

UH - Zone d'habitat diffus

■

UE - Zone d'urbanisation périphérique

■

1AUE - Zone d'extension d'habitat à court terme

■

1AUE1 - Zone d'extension d'habitat à court terme

■

1AUE2 - Zone d'extension d'habitat à court terme

■

1AUE3 - Zone d'extension d'habitat à court terme

■

2AUE - Zone d'extension ultérieure

■

UT - Zone de tourisme et de loisirs

■

UA - Zone d'activités

■

1AUA - Zone d'extension d'activités à court terme

■

A - Zone agricole protégée

■

NA - Zone à vocation essentiellement agricole

■

NPa - Zone de protection des sites et milieux exceptionnels

■

NPb - Zone de protection de la nature et des sites

■

NPL1 - Zone naturelle de loisirs

■

NPL2 - Zone naturelle de loisirs

▨

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)

▨

AS1 - Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales

▨

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Les Emplacements Réservés		
N°	Vocation	Bénéficiaire Surface
1	Liaison piétonne et plantation	Commune 5 m
2	Supprimé	
3	Liaison piétonne	Commune 4 m
4	Extension du cimetière	Commune 1 450 m²
5	Extension du groupe scolaire	Commune 1 470 m²
6	Accès piéton	Commune 4 m
7	Accès à la zone 1 AUE1	Commune 10 m
8	Accès piétons	Commune 4 m
9	Stationnement	Commune 470 m²
10	Chemin piétonnier	Commune 160 m²
11	Espace public	Commune 35 m²
12	Accès à la zone 1 AUE2	Commune 740 m²
13	Liaison piétonne	Commune 2 m